



INDICATEURS

Les taux de chômage en Bretagne

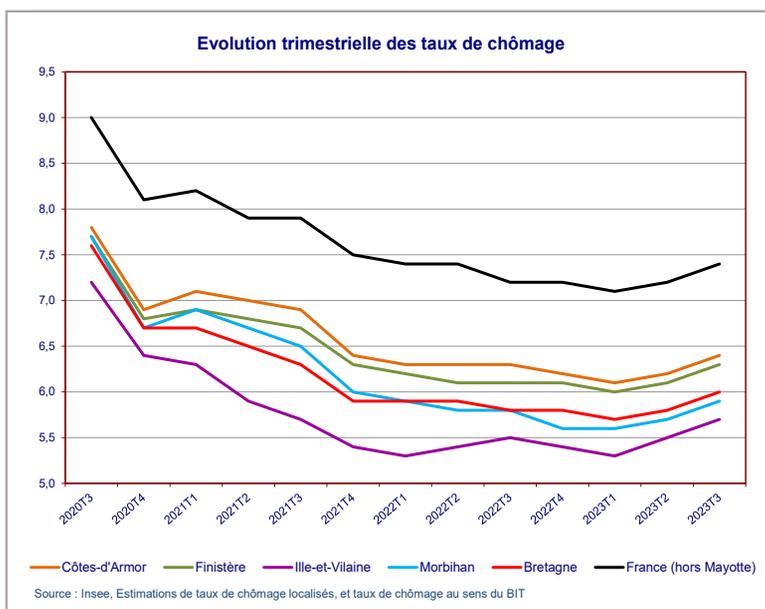
au 3^{ème} trimestre 2023

Au 3^{ème} trimestre 2023, en Bretagne, le taux de chômage localisé augmente de 0,2 point, sur un trimestre comme sur un an, pour atteindre 6 % de la population active. Au niveau national, le taux de chômage gagne également 0,2 point sur ces deux périodes et s'établit à 7,4 %. En Bretagne, il se situe 0,8 point sous son niveau d'avant crise sanitaire (4^{ème} trimestre 2019).

A 5,7 %, le taux de chômage est inférieur en Ile-et-Vilaine à celui des trois autres départements où il est compris entre 5,9 % dans le Morbihan et 6,4 % dans les Côtes-d'Armor. Dans les quatre départements, la hausse est identique à celle du niveau régional (+0,2 point).

Le taux de chômage augmente dans toutes les régions. Avec +0,3 point de hausse, les régions Hauts-de-France et Grand-Est sont les plus touchées. Elle est moindre dans les Pays de la Loire et la Normandie (+0,1 point). Les neuf autres régions métropolitaines évoluent comme au niveau national (+0,2 point).

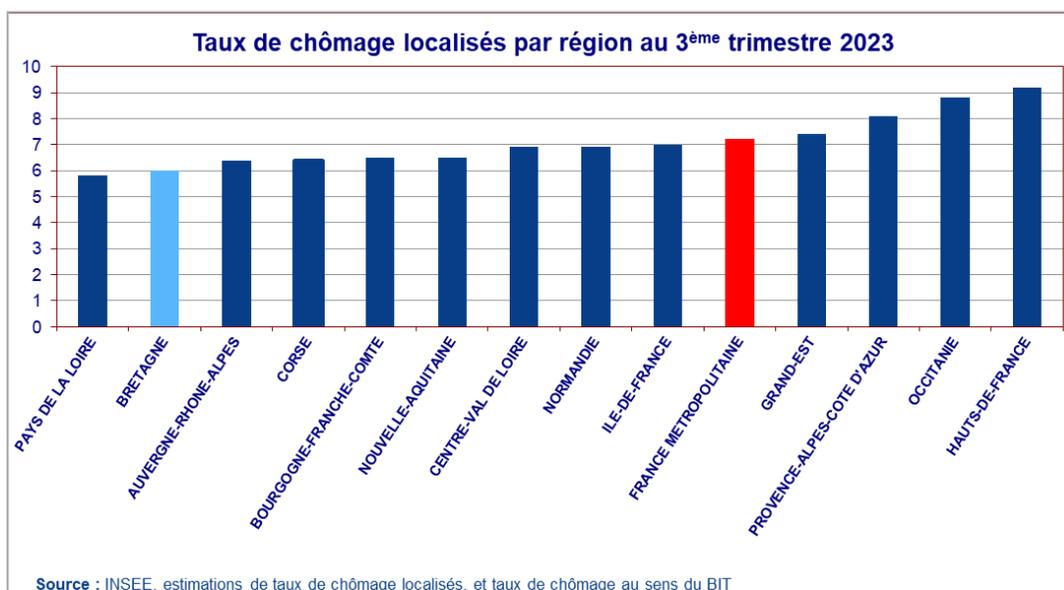
La Bretagne est la région ayant le deuxième plus faible taux de chômage, désormais devancée par les Pays de la Loire (5,8%), et devant Auvergne-Rhône-Alpes et la Corse (6,4%). A l'opposé, les Hauts-de-France et l'Occitanie présentent le taux de chômage le plus élevé des 13 régions métropolitaines avec respectivement 9,2 % et 8,8 %.

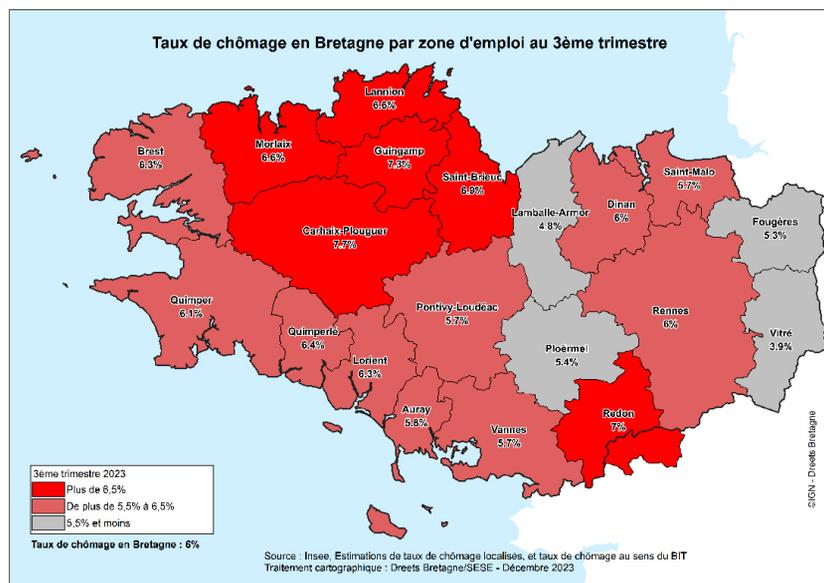


Taux de chômage localisés trimestriels en Bretagne et par département (en %)

	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1	2022T2	2022T3	2022T4	2023T1	2023T2	2023T3
Côtes-d'Armor	7,8	6,9	7,1	7,0	6,9	6,4	6,3	6,3	6,3	6,2	6,1	6,2	6,4
Finistère	7,7	6,8	6,9	6,8	6,7	6,3	6,2	6,1	6,1	6,1	6,0	6,1	6,3
Ile-et-Vilaine	7,2	6,4	6,3	5,9	5,7	5,4	5,3	5,4	5,5	5,4	5,3	5,5	5,7
Morbihan	7,7	6,7	6,9	6,7	6,5	6,0	5,9	5,8	5,8	5,6	5,6	5,7	5,9
Bretagne	7,6	6,7	6,7	6,5	6,3	5,9	5,9	5,9	5,8	5,8	5,7	5,8	6,0
France (hors Mayotte)	9,0	8,1	8,2	7,9	7,9	7,5	7,4	7,4	7,2	7,2	7,1	7,2	7,4

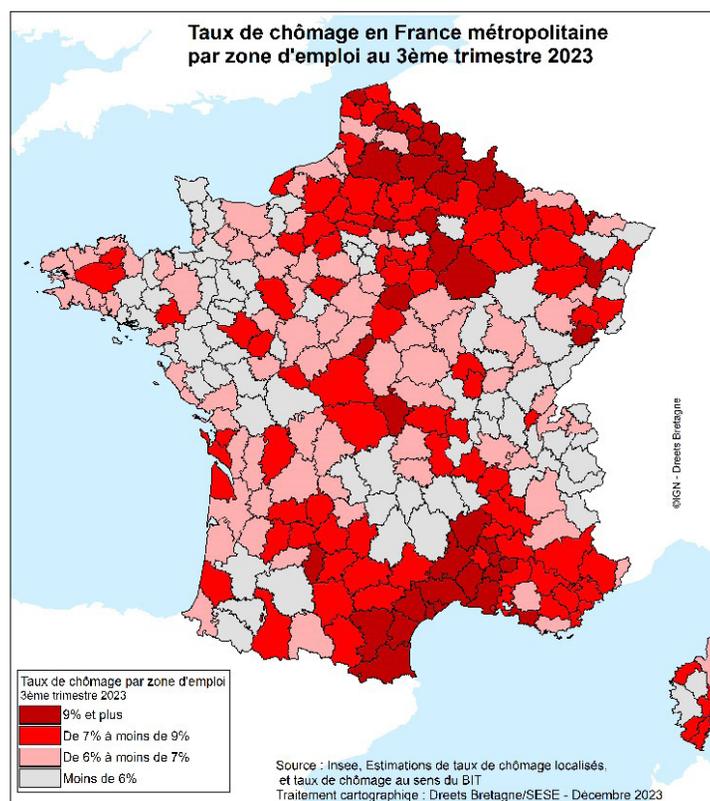
Source : Insee, Estimations de taux de chômage localisés, et taux de chômage au sens du BIT





Au 3^{ème} trimestre, le taux de chômage progresse dans les 20 les zones d'emploi bretonnes. Il gagne 0,3 point dans 8 d'entre elles (Carhaix-Plouguer, Fougères, Ploërmel, Redon, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Vannes). La hausse est plus modeste dans les zones d'emploi d'Auray, Dinan et Morlaix (+0,1 point). Sur un an, seule celle d'Auray reste en baisse (-0,2 point). Le taux de chômage est inchangé dans les zones de Guingamp et Lamballe-Armor. La hausse annuelle atteint 0,5 point à Carhaix-Plouguer et Fougères.

Les zones d'emploi de Carhaix-Plouguer et de Guingamp affichent toujours le plus haut taux de chômage en Bretagne, à 7,7 % et 7,3 %. A l'opposé, **la zone d'emploi de Vitre demeure celle où ce taux est le plus bas en Bretagne (3,9%), et même le troisième plus faible de France.** Une autre zone d'emploi se situe sous le seuil symbolique de 5% : celle Lamballe-Armor (4,8 %). La zone d'emploi de Fougères s'établit juste au-dessus de ce palier (5,3 %).



Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du bureau international du travail (BIT) et la population active.

Est considéré comme chômeur une personne en âge de travailler de 15 ans et plus et qui répond simultanément à 3 conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans les mois précédents ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Date de publication : 20 décembre 2023

Prochaine publication : 20 mars 2024

Réalisation : DREETS de Bretagne / service E.S.E (études, statistiques, évaluation)

Courriel : dreets-bretag.ese@dreets.gouv.fr

<https://bretagne.dreets.gouv.fr/Etudes-et-statistiques,1760>